REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 06 Octobre 2026

↘ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics
Objet : Marché : 26004MAR00 :Travaux de construction d'un bâtiment affecté à la Direction Prévention Sécurité sur la Commune de RUMILLY. Attribution du marché.
Décision n° 2026 - 125
Nos réf. : CD/MCW/AD/VB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;

VU le Code de la commande publique notamment en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1;

VU la délibération n°2026-09-41 en date du 24 septembre 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé, notamment :

« 4- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence en date du 19 mai 2026 publié sur le site de la Ville de Rumilly, la plate-forme marches-publics.info, au BOAMP et au Journal l'hebdo des Savoies,

CONSIDERANT la décision de la commission marchés publics qui s'est réunie le 8 septembre 2026 de négocier avec les candidats ayant présenté les trois meilleures offres pour l'ensemble des lots,

CONSIDERANT la commission marchés publics qui s'est réunie le 22 septembre 2026 après négociation des offres qui a émis un avis favorable à l'attribution du marché n°26004MAR00 relatif aux travaux de construction d'un bâtiment affecté à la Direction Prévention Sécurité sur la Commune de RUMILLY,

DECIDE

Article 1

D'attribuer et de signer le marché n°26004MAR00 relatif aux travaux de construction d'un bâtiment affecté à la Direction Prévention Sécurité sur la Commune de RUMILLY comme suit :

Lot et désignation	Nom des attributaires	Montant en € HT
Lot 1- Terrassement-Gros oeuvre	Maçonnerie Pinto 74150 Rumilly	808 235.50
Lot 2- Etanchéité	Etanchéité des 2 Savoies	129 000.00

	38 530 Chapareillan	
Lot 3- Mur rideau alu- menu.ext. Occultation-métallerie.	Kapeci Aluminnium 01460 Port	312 150.60
Lot 4- Menuiserie intérieure bois	Bouvier Frères 74150 Vallières sur Fier	86 989.47
Lot 5- Plâtrerie-plafond suspendu-peinture.	Albert et Rattin 73190 Saint Baldoph	263 000.00
Lot 6 – Chape-carrelage-faïence	Savoisienne de carrelage et moquette 74000 Annecy	73 900.00
Lot 7- Sol souple	Arti-sols 74330 Metz-Tessy	27 240.40
Lot 8- Plomberie-chauffage-ventilation	Michel DAGAND 74150 Rumilly	283 203.00
Lot 9- Electricité courant forts-courants faibles.	SDEL Savoie Léman 74650 Chavanod	147 115.50
Lot 10- Aménagement extérieurs VRD	GroupementSATP/Eurovia 74150 Rumilly	368 743.10
Lot 11- Espaces verts-clôture-portail-portillon	Groupement Cholat Jardins/Espaces 73 000 Chambéry	176 080.10
Lot 12 - Sondes géothermiques	Auvergne Forage 63190 Lezoux	34 000.00

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur le site internet de la Ville de Rumilly.
Une copie sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.
- Monsieur le responsable du Service de gestion comptable de Rumilly.
- Les entreprises :
- MACONNERIE PINTO
- ETANCHEITE DES 2 SAVOIES
- KAPECI ALUMINIUM
- BOUVIER FRERES
- ALBERT ET RATTIN
- SAVOISIENNE DE CARRELAGE ET MOQUETTE
- ARTI-SOLS
- MICHEL DAGAND
- SDEL SAVOIE LEMAN
- GROUPEMENT SATP/EUROVIA
- GROUPEMENT CHOLAT JARDINS/ESPACS
- AUVERGNE FORAGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20261006-2026-125-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2026
Publication : 12/10/2026

Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date : 07/10/2026
Qualité : MAIRE de RUMILLY